

Jusqu'à maintenant les activités étaient gratuites, le conseil d'administration qui s'est tenu le 10/09 a validé **la grille tarifaire applicable à l'Ecole d'Enseignements Artistiques Intercommunale de l'Ouest (EAIO) dès cette rentrée scolaire.**

Les frais d'adhésion : 40€ annuel.

Frais d'inscription, frais de gestion administrative, outils mise à disposition, mise à disposition de matériel (instruments), transports d'élèves, repas lors des regroupements etc...

Les frais pédagogiques :

Accès à une pratique collective d'une ou plusieurs activités dans le cadre des ateliers de l'EAIO qui durent entre 1h00 et 2h00, frais liés à l'enseignement, accompagnement dédié aux équipes (projet pédagogique), partage d'outils collaboratifs, participation aux événements culturels et artistiques etc...

- ✓ Les frais pédagogiques concernent l'ensemble des élèves souhaitant s'inscrire aux ateliers de pratiques collectives (une ou plusieurs activités) sur une même année.
- ✓ Ils tiennent compte du quotient familial de la famille, cela varie entre 39€/annuel pour le plus bas quotient à 310€/annuel pour un quotient familial supérieur à 1301 quelques soit le nombre et le type d'atelier.
- ✓ Il sera appliqué un tarif étudiant, un tarif enfant, un tarif adulte différencié ainsi qu'un tarif dégressif pour des familles inscrivant + de 2 enfants.
- ✓ Pour la pratique de grand ensemble (orchestres et chorales), les frais d'adhésion restent obligatoires et les frais pédagogiques selon les même modalités que précédemment dans la limite de 150€.

Les modalités de paiement :

- ✓ Toute année scolaire commencée entraîne le règlement de l'intégralité des droits d'inscriptions. Aucun remboursement a posteriori ne sera effectué.
- ✓ Le règlement des droits d'inscriptions s'effectue lors de l'inscription administrative auprès de l'EAIO.
- ✓ Le paiement des frais pédagogiques pourra se faire en totalité, en 2 fois ou 3 fois sans frais avant la fin du 1^{er} trimestre. (en espèce ou par chèque bancaire à l'ordre du Trésor public) – **date limite de paiement avant le 15/01/2019.**
- ✓ En cas de maladie empêchant le suivi des cours pendant au moins un trimestre ou en cas de déménagement de l'EAIO, les trimestres à venir qui ne seront pas effectués ne seront pas facturés, sur production d'un justificatif.

Droits d'inscription - adhésion annuelle	40 €
Frais pédagogique	Tarif 1
Public	Volontaire
Quotient familial inférieur ou égal à 250	
Premier enfant inscrit	39 €
à partir du 2ème enfant inscrit	33 €
à partir du 3ème enfant inscrit	30 €
Adulte	51 €
quotient familial entre 251 et 320	
Premier enfant inscrit	108 €
à partir du 2ème enfant inscrit	96 €
à partir du 3ème enfant inscrit	87 €
Adulte	118 €
quotient familial entre 321 et 550	
Premier enfant inscrit	126 €
à partir du 2ème enfant inscrit	114 €
à partir du 3ème enfant inscrit	99 €
Adulte	135 €
quotient familial entre 551 à 720	
Premier enfant inscrit	144 €
à partir du 2ème enfant inscrit	129 €
à partir du 3ème enfant inscrit	114 €
Adulte	153 €
quotient familial entre 721 à 1300	
Premier enfant inscrit	204 €
à partir du 2ème enfant inscrit	183 €
à partir du 3ème enfant inscrit	159 €
Adulte	210 €
quotient familial 1301 à hors barème	
Premier enfant inscrit	310 €
à partir du 2ème enfant inscrit	279 €
à partir du 3ème enfant inscrit	246 €
Adulte	321 €
Etudiant *	39 €

**Etudiant: sous réserve de présentation des pièces justificatives.*